



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 13 janvier 2026 à 19h, tenue au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents:

Monsieur Yvon Blanchard	Maire
Monsieur Serge Roberge	Conseiller Siège 1
Madame Sylviane Lalancette	Conseillère Siège 2
Madame Andrée Poirier	Conseillère Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Étienne Clément	Conseiller Siège 5
Madame Chantal Danis	Conseillère Siège 6

Est aussi présente : Madame Julie Thérien, directrice générale, greffière-trésorière

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 2023-101.

ORDRE DU JOUR

000 Ouverture de la séance

0.1 Adoption de l'ordre du jour

0.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2026 avec Modification à la résolution 2025-12-237 (numéro de projet)

100 Administration générale

100.1 Demande d'appui MRC des Appalaches – Modification du règlement fédéral sur la vitesse sur les lacs

100.2 Renouvellement d'adhésion Association des directeurs municipaux du Québec

100.3 Formation des comités permanents du conseil municipal

100.4 Demande d'appui MRCVG – Demande au gouvernement du Québec de suspendre la Loi 2 « Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services »

100.5 Adoption des modifications de la Politique de prévention et de règlement de situations d'incivilité, de violence et de harcèlement

100.6 AJOUT - Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

100.7 AJOUT – Entérinement de dépense – Formation obligatoire fédération québécoise des municipalités

200 Ressources financières

200.1 Liste des déboursés et des comptes à payer du mois de décembre 2025



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- 200.2** Dépôt des rapports financiers (balance de vérification)
- 200.3** Affectation 2025 – Utilisation de 13 000 \$ du fonds réservé – Élections
- 200.4** **REPORTÉ** - ~~Programme d'aide à la voirie locale – Projet particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)~~
- 200.5** **AJOUT** – Avis de motion – Règlement 2026-121 décrétant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2026
- 200.6** **AJOUT** – Affectation d'un montant de 111 920 \$ à l'excédent affecté – Dépenses reportées pour l'exercice 2026
- 200.7** **AJOUT** – Indexation salariale au 1^{er} janvier 2026
- 200.8** **AJOUT** – Autorisation de paiement – Fonds carrières et sablières

700 Gestion du territoire

- 700.1** Octroi de Mandat – ATU Services-Conseils
- 700.2** Nomination d'une représentante – Comité pour le regroupement des collectes

800 Service à la collectivité

- 800.1** Proclamation de la journée santé mentale positive

900 Varia

1000 Correspondance et rapport de comité

1100 Période de questions

1200 Fermeture de la séance

2026-01-001

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Lacaille et résolu :

Que la séance ordinaire de ce 13 janvier 2026 soit ouverte à 19h00 en présence de 8 contribuables.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-01-002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Roberge et résolu :

Que l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 13 janvier 2026 soit adopté tel que déposé par monsieur le maire.



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-01-003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par madame la conseillère Andrée Poirier et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2025 avec une modification à la résolution 2025-12-237 (numéro de projet) soit adopté tel que déposé par monsieur le maire.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-01-004

DEMANDE D'APPUI À LA MRC DES APPALACHES – MODIFICATION DU RÈGLEMENT FÉDÉRAL SUR LA VITESSE SUR LES LACS

Considérant les résolutions numéro 2025-05-119 de la Municipalité de Lac-aux-Sables et 2025-123 de la MRC du Granit;

Considérant le Règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (DORS/2008-120);

Considérant que l'interdiction d'utiliser, à une vitesse supérieure à 10 km/h, un bâtiment à propulsion mécanique ou électrique à 30 mètres ou moins de la rive n'est pas applicable sur l'ensemble des lacs du Québec;

Considérant la diversité des usagers des plans d'eau, notamment les plaisanciers et les baigneurs;

Considérant que l'application uniforme de cette interdiction permettrait d'accroître la sécurité des usagers à proximité des rives et d'assurer une meilleure protection des berges;

Considérant la résolution adoptée par la MRC des Appalaches demandant une modification réglementaire afin que cette interdiction soit applicable sur tous les lacs du Québec;

En conséquence, madame la conseillère Sylviane Lalancette propose et il est unanimement résolu :



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Que le conseil municipal de la Municipalité de Blue Sea appuie la résolution de la MRC des Appalaches demandant au gouvernement fédéral de modifier le Règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (DORS/2008-120) afin que l'interdiction d'utiliser, à une vitesse supérieure à 10 km/h, un bâtiment à propulsion mécanique ou électrique à 30 mètres ou moins de la rive s'applique à tous les lacs du Québec.

Que le conseil municipal appuie également la démarche visant à inviter les MRC du Québec, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) à adopter une résolution similaire.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC des Appalaches.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

2026-01-005

AUTORISATION DE DÉPENSE - ADHÉSION ET CONGRÈS 2026 – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

Considérant l'échéance de l'adhésion auprès de l'ADMQ pour la directrice générale, greffière-trésorière et la directrice des finances;

Considérant que le congrès annuel de l'ADMQ se tiendra du 17 au 19 juin 2026 inclusivement;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Roberge et résolu :

Que le conseil de la municipalité de Blue Sea autorise une dépense au montant de 1 024,00\$ plus les taxes applicables pour les deux adhésions annuelles 2026 à l'ADMQ pour la directrice générale, greffière-trésorière et la directrice des finances.

Il est de plus résolu d'autoriser une dépense au montant approximatif de 580,00 \$ plus les taxes applicables pour l'inscription au congrès annuel 2026 de l'ADMQ pour la directrice générale, greffière-trésorière.

Il est également résolu que les frais de déplacement et de subsistances pour la participation au congrès annuel soient à la charge de la municipalité de Blue Sea.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-01-006

FORMATION DES COMITÉS PERMANENTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que le conseil municipal souhaite assurer une gestion efficace des affaires municipales par la mise en place de comités de travail;

Considérant que ces comités ont pour rôle d'analyser, d'étudier et de formuler des recommandations au conseil municipal dans leurs champs de compétence respectifs;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Considérant qu'il y a lieu de nommer deux (2) conseillers municipaux à chacun des comités, ainsi que d'identifier les personnes-ressources administratives;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Andrée Poirier et résolu:

Que les comités permanents suivants soient formés, avec leurs attributions et leur composition :

1. Comité d'administration et de gestion financière (CAGF)

Attributions:

Budget, évaluation foncière, financement municipal, taxes et tarifications, ressources humaines, acquisition des biens meubles et immeubles, actions en justice, archives, centre administratif, cour municipale, politiques et procédures, ententes intermunicipales, expropriation, élections et référendums, demandes de dons ou de contributions.

Membres du comité :

- Monsieur le conseiller Étienne Clément
- Monsieur le conseiller Serge Roberge

Personnes-ressources :

- La directrice des finances
-

2. Comité des services d'urgence et des travaux publics (CSUTP)

Attributions:

Entretien des édifices municipaux, parcs et terrains de jeux, protection contre l'incendie, mesures d'urgence, premiers répondants, amélioration du réseau routier municipal, voirie, entretien des chemins d'été et d'hiver, signalisation routière, éclairage public, stationnement et circulation.

Membres du comité :

- Madame la conseillère Sylviane Lalancette
- Monsieur le conseiller Gérard Lacaille
- Madame la conseillère Chantal Danis

Personnes-ressources :

- Le responsable des travaux publics
 - Le responsable du service d'incendie et des premiers répondants
-

3. Comité environnement et urbanisme (CEU)

Attributions:

Mise en valeur du territoire, collecte, récupération et élimination des déchets, cours d'eau, nuisances publiques, traitement des eaux usées et vidange des boues de fosses, annexion, plan d'urbanisme, règlements de zonage, de lotissement et de construction, permis et certificats, démolitions, promotion industrielle et commerciale, programmes de revitalisation, surveillance des animaux, comité consultatif d'urbanisme (CCU), ensemencements.

Membres du comité :

- Monsieur le conseiller Étienne Clément
- Madame la conseillère Chantal Danis

Personne-ressource :

- L'inspectrice municipale
-



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

4. Comité des loisirs et de la culture (CLC)

Attributions:

Politique familiale municipale – Municipalité amie des aînés (PFM-MADA), expositions et foires, œuvres de charité, biens culturels, bibliothèque, site Web municipal, service des loisirs, camp de jour, Blue Sea en Fête, sentier de ski de fond, infrastructures et jeux.

Membres du comité :

- Madame la conseillère Sylviane Lalancette
- Madame la conseillère Andrée Poirier

Personnes-ressources :

- La coordonnatrice des loisirs et de la culture
 - Monsieur Éric Lacaille (au besoin)
-

5. Comité de démolition

Attribution :

Étudier et analyser toute demande de démolition d'immeuble, tenir des séances publiques requises, évaluer les demandes de démolition, autoriser ou refuser les demandes de démolition.

Membres du comité :

- Tous les conseillers

Personne-ressource :

- L'inspectrice municipale

Que le maire et la directrice générale soient membres d'office de tous les comités, sans toutefois limiter la participation des autres élus.

Que les comités soient en fonction pour la durée du mandat du conseil ou jusqu'à la modification par résolution.

Que les comités fassent rapport de leurs travaux et recommandations au conseil municipal, sans pouvoir décisionnel.

Pour les comités externes, voilà les nominations :

Clinique Santé Haute-Gatineau :

- Madame la conseillère Andrée Poirier

Par régional du Mont-Morissette :

- Madame la conseillère Sylviane Lalancette
- Substitut : Monsieur le conseiller Gérard Lacaille

Lien OPP et École :

- Monsieur le conseiller Étienne Clément
- Substitut : Madame la conseillère Andrée Poirier

Les associations de lacs :

- Monsieur le conseiller Serge Roberge
- Substitut : Monsieur le conseiller Étienne Clément

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2026-01-007

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE SUSPENDRE LA LOI 2 « LOI VISANT PRINCIPALEMENT À INSTAURER LA RESPONSABILITÉ COLLECTIVE QUANT À L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES MÉDICAUX ET À ASSURER LA CONTINUITÉ DE LA PRESTATION DE CES SERVICES »

Considérant que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) a adopté, lors de sa séance du 25 novembre 2025, une résolution demandant au gouvernement du Québec de suspendre l'application de la Loi 2, et de procéder à une réévaluation complète de ses effets sur le système de santé, notamment dans les régions;

Considérant que Conseil de la MRCVG réclame qu'une consultation élargie des médecins, des professionnels de la santé et des représentants des régions soit menée dans le cadre de cette réévaluation;

Considérant que le Conseil de la MRCVG invite le gouvernement à adopter une approche collaborative et fondée sur la co-construction pour toute réforme en santé et à remettre les patients et la qualité des soins au centre des décisions;

En conséquence, monsieur le conseiller Serge Roberge propose et il est résolu :

D'appuyer la résolution adoptée par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau concernant la Loi 2.

De demander au gouvernement du Québec de tenir compte de la position exprimée par la MRCVG et par les municipalités de son territoire, notamment en suspendant l'application de la Loi 2 et en favorisant une consultation élargie des médecins et des professionnels de la santé.

D'inviter le gouvernement à adopter une approche collaborative et basée sur la co-construction pour toute réforme future du réseau de la santé.

Qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Madame la conseillère Andrée Poirier, avec l'accord du président, exprime son point de vue pour ce dossier.

2026-01-008

ADOPTION DES MODIFICATIONS À LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE RÈGLEMENT DE SITUATIONS D'INCIVILITÉ, DE VIOLENCE ET DE HARCÈLEMENT

Considérant que la Municipalité de Blue Sea dispose d'une politique visant la prévention et le règlement des situations d'incivilité, de violence et de harcèlement;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Considérant que le conseil municipal doit apporter des modifications à cette politique afin de clarifier et de renforcer ses dispositions, notamment en matière de harcèlement sexuel;

Considérant que le conseil municipal a été invité à prendre connaissance des modifications proposées et du nouveau paragraphe relatif au harcèlement sexuel;

En conséquence, monsieur le conseiller Étienne Clément propose et il est résolu :

D'adopter les modifications apportées à la politique de prévention et de règlement de situations d'incivilité, de violence et de harcèlement de la Municipalité de Blue Sea, en incluant le nouveau paragraphe concernant le harcèlement sexuel :

Comportements pouvant être liés à du harcèlement sexuel

- Toute forme d'attention ou d'avance non désirée à connotation sexuelle, par exemple :
 - Sollicitation insistante
 - Regards, contacts physiques
 - Insultes sexistes, propos grossiers
 - Propos, blagues ou images à connotation sexuelle

Que la directrice générale ou la personne désignée soit responsable de la mise en œuvre et du suivi de la politique modifiée, ainsi que de l'information et de la formation du personnel municipal.

Que la présente résolution soit consignée au procès-verbal du conseil municipal et que la politique modifiée soit diffusée à l'ensemble des employés et élus de la municipalité.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-01-009

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Considérant que les mandats des membres du comité consultatif d'urbanisme sont tous échus et qu'il y a lieu de nommer des nouveaux membres;

Considérant la réception de six candidatures des citoyens de la Municipalité de Blue Sea;

Considérant que le règlement 04-11-02A stipule que le comité doit être composé de quatre membres citoyens et un membre du conseil;

En conséquence, madame la conseillère Andrée Poirier propose et il est résolu :

De nommer les citoyens suivants pour la composition du comité consultatif d'urbanisme :

- Madame la conseillère Chantal Danis;
- Monsieur Joël Lacroix;
- Monsieur Jonathan Hamel;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- Madame Chantal Henri;
- Monsieur Michael Mercier.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-01-010

ENTÉRINEMENT DE DÉPENSE-FORMATION OBLIGATOIRE FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Considérant que selon la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les élus doivent suivre une formation obligatoire;

Considérant que cette formation s’est tenue le 19 et le 20 décembre dernier;

En conséquence, monsieur le conseiller Gérard Lacaille propose et il est résolu :

D’autoriser le paiement de 4950,00\$ plus les taxes applicables à la Fédération québécoise des municipalités pour les formations obligatoires aux élus.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

200 RESSOURCES FINANCIÈRES

2026-01-011

ADOPTION DES SALAIRES, LISTE SÉLECTIVE DES CHÈQUES ET LES PRÉLÈVEMENTS PAYÉS EN DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Danis et résolu :

Que les déboursés de décembre 2025 soient adoptés, à savoir :

Comptes payés et prélèvement (incluant remises)	228 391,54 \$
Remises mensuelles	Remises provinciales : 6 756,22 \$ Remises fédérales : 17 909,67 \$
Liste des salaires nets et des remboursements de dépenses	50 555,98 \$
Chèque annulé	Aucun

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Dépôt par la directrice générale, greffière-trésorière des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales au 31 décembre 2025.

2026-01-012

AFFECTATION 2025- UTILISATION DE 13 500,00\$ DU FONDS RÉSERVÉ - ÉLECTIONS

Madame la conseillère Sylvian Lalancette propose et il est résolu,

D'affecter un montant de 13 500,00 \$ provenant du fonds réservé – dépenses élection (poste 59-140-00-100) aux revenus d'affectation – Réserve élection (poste 03-610-00-001) pour les dépenses reliées à l'élection municipale du 2 novembre 2025.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-01-013

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2026-121 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2026

Madame la conseillère Andrée Poirier, donne un avis de motion et dépose le projet de règlement no 2025-121 « Règlement décrétant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2026 ».

Le présent règlement concerne le taux de l'imposition des taxes 2026.

Le projet de règlement a été remis à tous les membres du conseil, lors du dépôt de l'avis de motion, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

2026-01-014

AFFECTATION D'UN MONTANT DE 111 920 \$ À L'EXCÉDENT AFFECTÉ – DÉPENSES REPORTÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Danis et résolu d'affecter un montant de 111 920 \$ à l'excédent affecté – Dépenses reportées (poste 59-131-00-001) pour les dépenses de fonctionnement de l'exercice financier 2026.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2026-01-015

INDEXATION SALARIALE AU 1^{ER} JANVIER 2026

Considérant que selon les conditions de travail des employés de la Municipalité de Blue Sea, ceux-ci voient leur salaire augmenter annuellement de 2,5 % effectif le 1^{er} janvier chaque année;

Considérant que pour les employés ayant un contrat, la clause d'indexation des salaires incluse prévaudra pour l'indexation annuelle du salaire de ces employés;

Considérant que le règlement de traitement des élus stipule que l'augmentation pour les élus est de 2,5% annuellement et ce chaque 1^{er} janvier;

En conséquence, monsieur le conseiller Gérard Lacaille propose et il est résolu :

Que le Conseil autorise l'augmentation salariale de 2,5 % prévue aux conditions de travail, aux élus et aux contrats des employés pour l'année 2026.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-01-016

AUTORISATION DE PAIEMENT – FONDS CARRIÈRES ET SABLIERES

Considérant que La Ville de Gracefield a envoyé une facture au montant de 5 800 \$ pour de redevances de carrières sablières;

En conséquence, monsieur le conseiller Serge Roberge propose et il est résolu :

Que le conseil de la Municipalité de Blue Sea autorise le paiement de la facture de la Ville de Gracefield au montant de 5 800 \$ à même le Fonds carrières et sablières (55-163-00-000).

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

700 GESTION DU TERRITOIRE

2026-01-017

OCTROI DE MANDAT – ATU SERVICES-CONSEILS

Considérant que la Municipalité de Blue Sea a entrepris une révision complète de son Plan d'urbanisme afin d'assurer sa concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Considérant que la municipalité souhaite s'adjoindre les services d'une ressource professionnelle en urbanisme pour piloter le projet et l'accompagner dans toutes les étapes, afin de s'assurer que le Plan d'urbanisme reflète fidèlement les aspirations et la réalité locale;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Considérant que le processus de révision ayant été amorcé par un autre consultant, la firme ATU Services-Conseils procèdera à l'analyse et à la révision de la version préliminaire du Plan d'urbanisme, puis à la finalisation du premier projet officiel;

En conséquence, madame la conseillère Chantal Danis propose et il est résolu :

D'octroyer un mandat à la firme ATU Services-Conseils afin d'effectuer la révision complète du Plan d'urbanisme de la Municipalité de Blue Sea pour un montant maximal de 12 250 \$ plus les taxes applicables.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-01-018

NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE – COMITÉ POUR LE REGROUPEMENT DES COLLECTES

Considérant qu'une entente a été signée pour le partage du service de collecte des matières résiduelles entre les municipalités de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, Aumond et Blue Sea;

Considérant que l'article 4 de cette entente prévoit la formation de comités et la Municipalité de Blue Sea doit nommer un représentant;

En conséquence, madame la conseillère Andrée Poirier propose et il est résolu :

De nommer madame Sophie Thonnard-Karn à titre de représentante sur le comité intermunicipal comme mentionné dans l'entente pour le regroupement des collectes.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

800 SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

2026-01-019

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

Considérant que le 31 mars 2022, les membres de l'Assemblée nationale ont adopté à l'unanimité une motion reconnaissant le 13 mars comme Journée nationale de la santé mentale positive;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organismes affiliés lancent chaque année à cette date leur campagne de sensibilisation, cette année sous le thème « Un pas, un geste, un mouvement... Ensemble pour une bonne santé mentale »;

Considérant que cette campagne met à disposition, tout au long de l'année, divers outils et ressources visant à renforcer la santé mentale des citoyens et citoyennes;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Considérant que la promotion de la santé mentale positive contribue au bien-être individuel et collectif et soutient le développement de la résilience;

Considérant que les municipalités jouent un rôle essentiel dans la promotion de la santé mentale et dans le soutien du mieux-être de leurs résidents;

En conséquence, madame la conseillère Andrée Poirier propose et il est unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Blue Sea proclame la Journée nationale de la santé mentale positive pour la durée de son mandat électoral.

Il est également résolu que le conseil encourage toutes les citoyennes et tous les citoyens, ainsi que les organismes et institutions de la municipalité, à prendre connaissance des outils et ressources de la campagne.

Il est de plus résolu d'envoyer une copie de la présente résolution au Mouvement Santé mentale Québec.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Selon l'article 960.1 du Code municipal du Québec, je, soussignée madame Julie Thérien, directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité de Blue Sea, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants au budget 2026 pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée

Julie Thérien
Directrice générale, greffière-trésorière

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Il n'y a aucun point pour les départements suivants :

- 300 Ressources humaines
- 400- Ressources matérielles et immobilières
- 500- Sécurité publique
- 600- Réseau routier, transport
- 900 Varia

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

La période de questions se tient de 19h37 à 19h43.

2026-01-020

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Lacaille et résolu que la séance soit levée à 19h43.



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le maire

La directrice générale,
greffière-trésorière

Yvon Blanchard

Julie Thérien

Approbation du procès-verbal :

Je, Yvon Blanchard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale, greffière et trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec.

Yvon Blanchard
Maire